

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 17 septembre 2020

Nomenclature N° : 5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020079

Présents : 31

Votants : 31

Objet : Modification de la désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le jeudi 17 septembre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Nadia LOUGHSALA – Barbara FAUSSET – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Nassima SEMSARI – Marie LEPRETRE – Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christelle AMAND

Le conseil municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire.

Par délibération n°DEL2020042, le conseil municipal a décidé de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à 5 membres élus en son sein et 5 membres nommés par le maire, pour la durée du mandat municipal.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Ainsi, le conseil municipal a, dans sa séance du 16 juillet 2020 et par délibération n°DEL2020043, procédé à cette élection et a ainsi désigné pour siéger au conseil d'administration du CCAS les conseillers municipaux suivants :

- appartenant à la liste « Nouvelle Ere » : Isabelle PRADOT, Nathalie POULAIN, Karina STUDER, Barbara FAUSSET
- appartenant à la liste « Ensemble Dourdan avance » : Nessa DAVRAIN

Suite à la démission volontaire de Barbara FAUSSET de ses fonctions pour siéger au conseil d'administration du CCAS, le siège laissé vacant doit être pourvu dans l'ordre de la liste à laquelle elle appartient, la liste « Nouvelle ère ».

Étant donné qu'il ne reste aucun candidat sur cette liste, il convient de procéder au renouvellement de l'ensemble des membres du conseil municipal élus dans les conditions prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles et plus particulièrement les articles L 123-6, R 127-7 et suivants et R123-9,

Vu la délibération n°DEL2020042 du conseil municipal du 16 juillet 2020 portant composition du Conseil d'administration du Centre d'administration du centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération DEL2020043 du conseil municipal du 16 juillet 2020 portant sur la désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS,

Vu l'avis de la commission « Vie Administrative » du 3 septembre 2020,

Considérant la démission de Madame Barbara FAUSSET de ses fonctions au sein du Conseil d'administration du CCAS, reçue en mairie le 27 août 2020,

Considérant qu'il ne reste aucun candidat sur la liste à laquelle appartient Madame Barbara FAUSSET et que, par conséquent, le siège laissé vacant ne peut être pourvu,

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de l'ensemble des membres élus par le conseil municipal en son sein, appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de cinq membres en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée.

Sont candidats, pour les listes :

- **Nouvelle Ere** : Isabelle PRADOT, Nathalie POULAIN, Karina STUDER, Christine DOS SANTOS, Muriel VIEYRA, Laurent LARREGAIN et Jean-Christophe MARMILLON,
- **Ensemble Dourdan Avance** : Nessa DAVRAIN, Gérard DIAZ.

Résultats obtenus, pour les listes :

- **Nouvelle Ere** : 24 voix
- **Ensemble Dourdan Avance** : 7 voix
- **Suffrages exprimés** : 31 voix
- **Sièges à pourvoir** : 5
- **Quotient électoral (suffrages exprimés/nbre de sièges)** : 6,2

En application du système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, la liste « Nouvelle Ere » obtient 4 sièges et la liste « Ensemble Dourdan avance » obtient 1 siège.

Le conseil municipal décide :

- **de rapporter** la délibération n°DEL2020043 du conseil municipal du 16 juillet 2020,
- **de désigner** les représentants de la commune pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :
 1. Isabelle PRADOT,
 2. Nathalie POULAIN,
 3. Karina STUDER,
 4. Christine DOS SANTOS,
 5. Nessa DAVRAIN.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

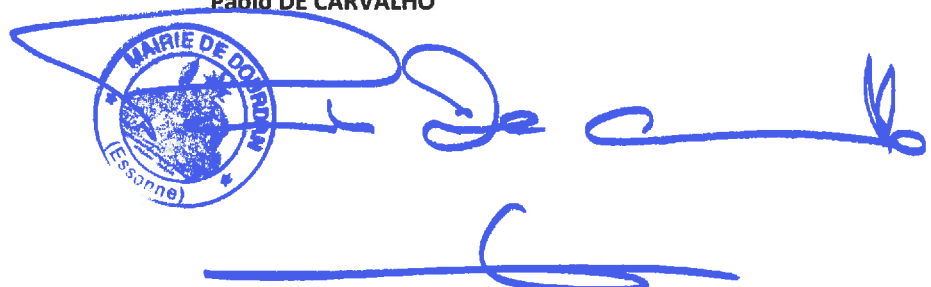
Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le** : 25 SEP. 2020
- **Transmis au représentant de l'Etat**



The image shows the official stamp of the Municipality of Dourdan (Esonne) and a blue ink signature of Paolo De Carvalho. The stamp is circular with the text 'MAIRIE DE DOURDAN' and '(Esonne)' around a central emblem. The signature is a large, stylized blue ink mark.